



Bulletin municipal de liaison du mois d'avril 2021

Notre Jingle d'Annonce...

Chaque annonce diffusée dans les hauts parleurs municipaux, s'accompagne d'une petite musique. Cette ritournelle maintenant habituelle est l'introduction par une **Cobla** de la **Sardane** « Camprodon », composé par Joan Manen.

Le 8 avril dernier, est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal de Caramany son soutien au projet d'inscription de la Sardane au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Profitons de cette occasion pour faire un petit point sur cette musique et les instruments qui l'interprète.

Il faut remonter au XVIème siècle pour trouver les premières traces de cette danse devenue aujourd'hui l'emblème identitaire de toute la Catalogne. Avec ses pas courts et longs, le « Contrapas » (danse populaire et traditionnelle) possède beaucoup d'analogie avec la Sardane actuelle. C'est au milieu du XXème siècle sous l'impulsion du compositeur Pep Ventura (Figuéras) et du chorégraphe Miquel Pardas (Torella de Montgri) que la Sardane actuelle naît. Les musiques populaires du Contrapas se complexifient et la danse se rallonge. C'est à partir du début du XXème que la Sardane se répand dans tout le Roussillon.

La cobla est l'orchestre typique qui interprète cette danse. Elle est toujours composée de 11 musiciens pour 12 instruments : Le flaviol (petite flûte à une main) joue en même temps sur un tambourin, 4 hautbois d'origine traditionnelle (2 tibles aigus et 2 ténoras plus graves), d'une section de cuivres, et d'une contrebasse à 3 cordes. Cet orchestre de plein air, très puissant, aujourd'hui principalement destiné à interpréter les Sardanes, a été durant son histoire, l'animateur des fêtes de nos villages en interprétant valses, scottishes, mazurkas, polkas, pasos dobles, et autres danses.

Souhaitons à ces pratiques musicales une protection et une très longue vie, car elles font partie de l'histoire et la couleur de notre région.



Statue de la plage de Banyuls

LA VIE DE LA MAIRIE

01 avril : Maury. Conseil Communautaire réunion de travail sur les projets de la Communauté de Communes (eau et assainissement, tourisme)

06 avril : Peyrestortes. SIVOM (Déchets) Assemblée Générale

07 avril : Saint Paul de Fenouillet. Conseil Communautaire commission finances de la Communauté de Communes.

Caramany, visite avec un agent municipal de la SATEP (Eau potable).

08 avril : Bélesta. Conseil d'école
Caramany Conseil Municipal.

12 avril : Caramany. Visite du réservoir d'eau potable (Projet de Télé surveillance Intercommunale).

14 avril : Caramany. Réunion pour le débroussaillage obligatoire aux abords des maisons.

15 avril : Maury. Conseil Communautaire (Tourisme Festi'Trail 2021, approbation des comptes)

16 avril : Saint Paul de Fenouillet. Communauté de Communes réunion pour un inventaire du patrimoine pour l'organisation de visites guidées sur les communes du Fenouillèdes.

22 avril : Caramany. Accueil en Mairie d'une équipe de cinéastes désireux de tourner un film à Caramany.
Saint Jordi à la bibliothèque.

23 avril : Caramany. Rendez-vous avec Mme Longuemare correspondante locale de l'Indépendant.
SATESE contrôle de la station d'épuration.
Trilla. SITV réunion du syndicat pour le réseau télévision.

26 avril : Caramany, réunion de travail des élus

27 avril : Caramany Salle des fêtes. Opération dépistage COVID
Mairie Projet LEADER Fonds de Subventions Européennes
Caramany, réception d'un entrepreneur de débroussaillage.

29 avril : Caramany. Assemblée Générale de l'Association des 4 Communes du lac sur l'Agly.



VIE CITOYENNE

-Elections Régionales et Départementales des 20 et 27 juin 2021.

Procurations : Pour les gens inscrits sur la liste électorale de Caramany, les mandants pourront maintenant remplir leur demande sur le site « maprocuration.gouv.fr ».

Inscription sur les listes électorales : Elles seront possibles, jusqu'au vendredi 14 mai 2021 sur le site « service-public.fr ».

-Restauration de l'habitat.

Il est important de rappeler que l'esthétique du village est contrôlée par les Bâtiments de France. Ces mesures sont liées à l'inscription du clocher aux Monuments Historiques. **Tous travaux extérieurs** de modification de façade, toiture, menuiserie, peinture, etc. doivent faire l'objet d'une demande de **Déclaration Préalable** en rédigeant un dossier soumis à acceptation, disponible au secrétariat de la Mairie.

-Parking des véhicules.

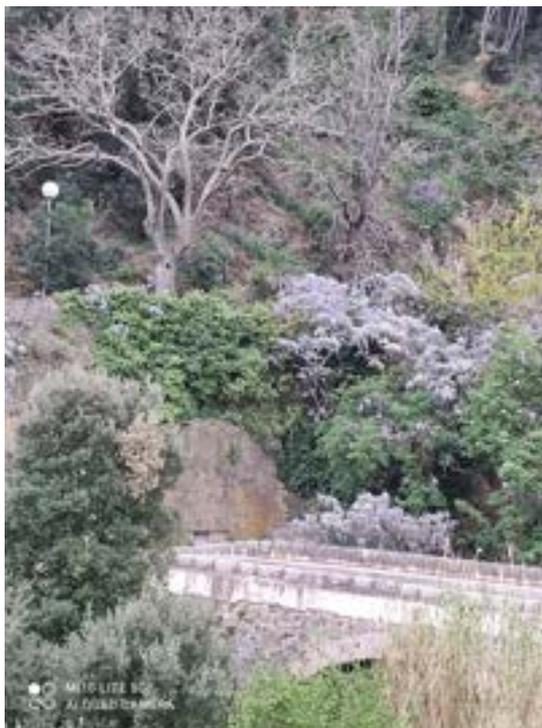
La configuration du village impose un appel au civisme et au stationnement raisonné des véhicules particulièrement dans la Grand Rue et sur la place de la Mairie. D'avance Merci.

- Caramany site remarqué.

Le 22 avril dernier nous recevions une équipe de cinéastes désireuse de tourner un film professionnel (court métrage de 25 minutes) à Caramany et sur son lac. Une fois de plus c'est la beauté et l'originalité des paysages qui a motivé ce choix. Le tournage devrait avoir lieu courant juin 2021. Ce film bénéficie actuellement d'un préachat par la chaîne Canal + et d'une aide de la Région Occitanie. Nous attendons actuellement de plus amples renseignements de la part des réalisateurs car un appel à figurants et matériel sera lancé (détail des profils disponible en Mairie). Recevons cette demande avec beaucoup d'intérêt car il contribue à la promotion de notre territoire.

-Déjections canines.

Depuis plusieurs années ce problème semblait résolu, hors depuis quelques temps il est nettement réapparu. C'est une gêne pour les habitants, une dégradation du village et une image assez dévalorisante pour Caramany. Nous rappelons qu'il est interdit de laisser les chiens en totale liberté dans les rues et que leurs propriétaires sont entièrement responsables des risques qu'ils peuvent créer et également de leurs déjections. Merci de prendre en compte cet appel amiable.



Services communaux

Permanences publiques Mairie : Mardi, jeudi 8h30-12h30, vendredi 8h30-12h

Tel : 04 68 84 51 85

La Poste : Du mardi au vendredi 9h15-11h45. Départ du courrier avant 11h30

Accueil Municipal pour l'Accompagnement Social : Roxane Saly. Tel : 06 49 16 69 08

Transport à la demande : Service Départemental de taxi le mercredi et le vendredi

Réservation obligatoire au 08 06 80 80 90

Bibliothèque municipale : Ouverture jeudi 9h30-11h00. Tel : Mairie.

Location des gîtes communaux : Mme Julia Mc Laren 06 28 27 06 18

Commerces fixes

Café Carton : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 13 91 07 02

Auberge du Grand Rocher : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 37 05 07 74

Camping du Lac : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 85 36 36 79

Cave Coopérative : Du lundi au vendredi 9h 12h- 14h 18h, samedi 9h 12h - 14h0 17h30, dimanche 14h30 17h30. Tel 04 68 84 51 82.

Dépôt de Miel de Monsieur DELONCA : Cave Coopérative

Commerces ambulants (sur la place de la Mairie)

Boulangier : Mardi, jeudi, samedi, dimanche à partir de 10h.

Epicerie : Mardi matin vers 11h.

Maraîcher : Samedi matin à partir de 9h30

Artisans locaux

SOS : Christian Allanic. Multi services Electricité, Plomberie. Tel : 06 67 04 96 77.

David Danhyer : Menuiserie, meubles, escaliers sur mesure. Tel : 06 83 38 59 08.

Jean François : Pose menuiserie Alu, Bois, PVC. Tel 06 14 12 81 54.

MMS : William Monticone. Multi services Maçonnerie générale. Tel 06 79 80 44 81.

ROGIER Pascal Travaux de charpente. Tel 06 79 36 25 68

Services Communauté de Communes

Déchèterie Latour : Ouverte tous les jours, fermée le dimanche et lundi après-midi.

Ramassage des encombrants : Inscription sur appel. Tel 04 68 59 20 13

Association

ACCA. Association de chasse. Président Monsieur Roger Sales.